

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-33 du 18 février 2009 portant nomination au groupe de travail portant sur l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques destinés aux enfants de moins de trois ans à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM0930178S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles article L. 5311-1, L. 5323-4 et R. 5131-3 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 23 juin 2000 modifié, relatif à la commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5263-3 du code de la santé publique ;
Vu la décision DG n° 2009-32 du portant création du groupe de travail portant sur l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques destinés aux enfants de moins de trois ans à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du groupe de travail portant sur l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques destinés aux enfants de moins de trois ans, en qualité de personnalités scientifiques :

M. BELEGAUD (Jacques) ;
Mme HAMEL (Dominique) ;
M. LACARELLE (Bruno) ;
Mme LAFFORGUE (Christine) ;
M. MANEL (Jacques) ;
Mme MARTI-MESTRES (Gilberte) ;
Mme MIELCAREK (Christine) ;
Mme PECQUET (Catherine) ;
M. REVUZ (Jean) ;
Mme SEILLER (Monique) ;
M. STALDER (Jean-François) ;
M. VERT (Paul).

Article 2

M. REVUZ (Jean) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Saint-Denis, le 18 février 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT